

**DECISION N° CG/ 2018 / 1545**  
**N° NOR DEVD**

**DÉCISION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

portant maintien dans leurs fonctions d'ordonnateurs secondaires

Le président-directeur général,

Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses titres Ier et III ;

Vu la décision n° 2018 – 1537 du 27 décembre 2018 portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable ;

Vu la décision n° 2018 – 1543 du 28 décembre 2018 portant organisation des procédures de passation des marchés publics de l'établissement ;

Vu la décision n° 2018 – 1544 du 28 décembre 2018 fixant l'étendue des compétences des ordonnateurs secondaires,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – M. Yves Grégoris, directeur interrégional Antilles - Guyane, est confirmé dans les fonctions d'ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Antilles - Guyane.

**Article 2** – [supprimé]

**Article 3** - Mme Sophie Martinoni – Lapierre, directrice interrégionale en Polynésie française, est nommée ordonnateuse secondaire de la direction interrégionale en Polynésie française.

**Article 4** – M. Gilles Perret, directeur interrégional en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna.

**Article 5** - La décision n° 2015 – 1722 du 8 décembre 2015 est abrogée.

**Article 6** - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Saint-Mandé, le 28 décembre 2018

Le Président-directeur général

Jean-Marc LACAVE

Titre Nomination des ordonnateurs secondaires	Référence : MF DEC GESFI NOMINATION ORDO SECON
Applicable le 15 juillet 2020	Consolidation après modif 3